

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

COMPTE-RENDU

Présents: Mesdames Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE et Laurent TRESALLET, Maire.

Excusés: Mesdames Anne CROZET et Charlotte THOMPSON

Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Anthony POCCARD-CHAPUIS et Cédric POCCARD-CHAPUIS.

Pouvoirs: D'Anne CROZET à Pierre JOUANNE, de Gérard COLLIN à Georgette NALESSO, de Franck CHENAL à

Laurent TRESALLET, de Charlotte THOMPSON à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, D'Anthony

POCCARD-CHAPUIS à Marc COLLIN et de Cédric POCCARD-CHAPUIS à Marina MENGOLLI.

A l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2019 est adopté. Il est ensuite procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation des promesses de vente relatives à la création du lotissement communal du Villaret avec les consorts MERCIER, les consorts SILVIN, Monsieur et Madame VILLIOD et les consorts BROCHE

Dans le cadre du projet de création du lotissement du Villaret, l'EPFL a été sollicité pour mener à bien les acquisitions foncières des parcelles situées sur ce projet.

Plusieurs promesses de vente doivent être validées par le Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer. Une date de levée d'option de ces promesses est prévue pour une durée de 18 mois permettant ainsi de finaliser la partie administrative de ce dossier (création d'une ZAC, dépôt du permis de ZAC et désignation du maître d'œuvre).

Les promesses de vente sont les suivantes :

NOM DES PROPRIETAIRES	Surface (en m²)	Prix de vente	
MERCIER Stéphane	2 651 m ² environ	Dation (pour une	
MERCIER Bertrand	2 051 III EIIVII OII	surface de 530 m²)	
Indivision SILVIN	3 335 m²	Dation (pour une	
IIIdivision Sievin	2 223 111	surface de 498 m²)	
Consorts BROCHE	3 032 m²	Dation (pour une	
CONSOITS BROCHE	3 032 111	surface de 606 m²)	
VILLIOD Patrick	1 413 m²	Dation (pour une	
VILLIOD Odette	1 413 111	surface de 525 m²)	

Le prix fixé pour l'acquisition de ces parcelles est de 40€ par m². Une rétribution en dation sera effectuée en paiement du prix.

Une promesse d'achat de la Commune complète la négociation avec Monsieur et Madame VILLIOD.

Concernant les parcelles Abondance et Rosat, l'EPFL73 est chargé de les acheter. La procédure est différente.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les promesses de vente et d'achat et autorise le Maire à signer ces actes.

2. Approbation de la convention relative à l'occupation du domaine privé ou public de la Commune pour l'installation de panneaux matérialisant les arrêts d'auto-stop sécurisé « Réso Pouce » en Tarentaise

Dans le cadre de l'application du projet Auto-Stop Sécurisé en Tarentaise, l'implantation de panneaux matérialisant les arrêts d'embarquement sur les accotements de voirie a été réalisé afin de sécuriser les points d'attente des auto-stoppeurs, d'encadrer la pratique et de l'encourager par un balisage visuel. La Commune est sollicitée pour accepter, à titre gracieux, l'installation de panneaux sur les terrains concernant les emplacements identifiés sur le tableau joint avec l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'installation de ces panneaux et approuve la convention relative à l'occupation du domaine privé ou public de la Commune pour l'installation de panneaux matérialisant les arrêts d'auto-stop sécurisé « Réso Pouce » en Tarentaise.

3. Approbation du règlement du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020

Suite au bilan très positif du service de restauration scolaire mise en place depuis la rentrée 2018, il est proposé de reconduire ce service pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Une double organisation serait maintenue avec un service de restauration scolaire avec livraison des repas pour les grands (de la grande section au CM2) et un service de panier-repas pour les petits (PS et MS de maternelle).

Un règlement de ce service est proposé avec des tarifs identiques à l'année précédente : 5€ par enfant et par repas pour la restauration scolaire. Un tarif pour les inscriptions de dernière minute est proposé pour un montant de 7 €.

Un tarif de 2,50 € par enfant et par repas pour le service de panier repas.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020

4. Approbation du règlement du service de Garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020

Suite à une demande de plusieurs familles, il est proposé de mettre en place un service de Garderie périscolaire pour la rentrée 2019.

Ce service proposerait une garderie à l'école sur toute l'année scolaire les lundis, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

Le tarif proposé est de 2€ pour 1h, tarif similaire à celui appliqué durant l'hiver 2018 / 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement du service de Garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020.

5. Approbation de la promesse de vente avec Monsieur Gilles Favre pour régularisation d'emprise de voirie à Moulin sur la parcelle ZH 84

Dans le cadre de la procédure de transfert d'office menée à Moulin pour régulariser l'emprise de la voirie chemin des Champs Valeureux.

Monsieur Gilles Favre propriétaire de la parcelle ZH 84 située à la jonction des chemins de Champs Valeureux et de la Route des Mouilles est concerné par la cession de 4m² chemin de Champs Valeureux. Il a exprimé lors de l'enquête publique son souhait de voir régulariser également l'emprise de la voirie en parties nord et nord-ouest suivant une proposition de prix faite en 2007.

La vente de la parcelle référencée ci-dessous avec Monsieur Gilles Favre s'établirait comme suivant :

Lieu-dit		Référence cadastrale	Surface totale (m²)	Surface cédée (m²)	Surface conservée (m²)	Zonage PLU	au
Champs Moulin	Valeureux,	ZH 84	795	17	778	UCz	

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la promesse de vente avec Monsieur Gilles Favre pour régularisation d'emprise de voirie à Moulin sur la parcelle ZH 84.

6. Approbation de la convention relative au transfert de certificats d'économie d'énergie en éclairage public

L'opération de remplacement des vieux candélabres type « EPA » et « boule » par de nouveaux candélabres à LED chemin des Vernettes à Nancroix (12 luminaires concernés) pour un montant HT estimé à 10 460 € HT, est génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Du fait de la réalisation de ces travaux d'éclairage public visant à la performance énergétique de ce patrimoine, il est proposé que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Une convention relative au transfert de certificats d'économie d'énergie en éclairage public est proposée.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à signer la convention relative au transfert de certificats d'économie d'énergie en éclairage public.

7. Adoption du règlement du service public d'assainissement collectif

Les règlements du service Eau Potable et du service d'assainissement ont pour objet de préciser les règles de fonctionnement, de clarifier les relations avec les usagers, en particulier de prévenir les contentieux. Pour chaque service, l'adoption d'un règlement est obligatoire en application de l'article L. 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jusqu'à maintenant, la commune de Peisey-Nancroix n'avait pas élaboré de règlement pour son Service Public d'Assainissement.

Le projet de règlement est transmis avec l'ordre du jour. Il est précisé ici que ce règlement contient aussi des dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales.

Ce règlement, s'il est adopté, sera applicable à partir du 1er août 2019, et transmis aux usagers concernés par courrier et sera consultable sur le site internet de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement du service public d'assainissement collectif.

8. Adoption du projet de révision du zonage d'assainissement collectif et de création du zonage de gestion des eaux pluviales avant mise à l'enquête publique

La révision du PLU en cours sur la Commune nécessite l'intégration de dispositions réglementaires sanitaires et environnementales concernant notamment la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement des eaux usées.

I. Schéma directeur d'assainissement

Le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer sur l'ensemble du territoire de la commune les filières d'assainissement appropriées.

Dans ce cadre, le cabinet d'études HYDRETUDES a été missionné afin de réaliser l'actualisation du schéma directeur d'assainissement et la révision du zonage d'assainissement de la commune.

Conformément à l'article L. 2224-10 du CGCT, la commune doit délimiter, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Ce choix d'assainissement collectif n'engage pas la commune sur un délai de réalisation des travaux et ne dispense pas un pétitionnaire de la mise en place d'un assainissement autonome en l'absence de ce réseau.
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées sont assurés par le propriétaire.

Les différents scénarios envisagés dans le cadre de cette étude sont présentés dans le tableau ci-après. Il est proposé de retenir les scénarios surlignés dans le tableau ci-après, à savoir :

- Pont Baudin : création d'une nouvelle micro station d'épuration et extension du réseau d'eaux usées pour raccorder le camping des Lanchettes via la route départementale
- Pracompuet : Raccordement au réseau d'assainissement à La Chenarie
- Vieux Plan : Raccordement des 5 habitations restantes
- Peisey : Pour les 5 habitations en-deçà de la route de Lonzagne, pas de raccordement à l'assainissement collectif. Ces habitations resteront en assainissement non collectif.

				INVE	INVESTISSEMENT	_			FONCTIO	FONCTIONNEMENT ANNUEL	NNNEL	RENOUVE	RENOUVELLEMENT ANNUEL	NNUEL	Invetissements	
	SCENARIO	EH moyen suivant scénario	Collecte	Collecte Branchements	Transfert	Relevage	Traitement	COUT TOTAL Invetissements	Linéaire ml	Réseau	STEP/PR	Réseau	STEP	8	fonctionnement + Renouvellement calculé sur 25 ans	RATIO COUT TOTAL/EH
PONTBAUDIN	SCN°1 Création d'un micro STEP à Pont Baudin	К	39 600,00 €				145 375,00 €	184 975,00 €	205	102,50 €	3 000,000 €	900′099	2 907,50 €		351725,00€	4 689,67 €
PONTBAUDIN	SCN"2 Raccordement au réseau d'assainissement - Boverêche	400	19800,00€	1500,00€	191 590,00 €	87 000,000 €	5 500,00€	302 390,00 €	1160	603,75 €	5 000,000 €	3 523,17 €		8455,60€	744 952,92 €	1862,38 €
PONTBAUDIN	SCN*3 Création d'un micro STEP à Pont Baudin et extension du réseau EU	325	96 480,00 €	1500,00€	- 6	3 -	€ 145375,00 €	243 355,00 €	385	192,50 €	3 000,000 €	1608,00€ 2907,50€	2 907,50€		436 055,00 €	1341,716
PRACOMPUET	SCN*1 Raccordement au rèseau d'assainissement via La Chenarie	05	3 -	· 6	98 810,00 €	3 -	5 500,00€	104 310,00 €	450	225,00€	3 -	1 646,83 €	3 -	3 -	151 105,83 €	3 022,12 €
PRACOMPUET	SCN*2 Raccordement au rèseau d'assainissement via Le Pascieu	05	19 200,00 €	10 500,00 €	94 400,00 €	3 -	5 500,00€	129 600,00 €	095	280,00 €	3 -	1893,33€	3 -	3 -	183 933,33 €	3 678,67 €
PRACOMPUET	SCN*3 Création d'un micro STEP à Pracompuet	05	3 -	3 -	3 600,00€	3 -	95 500,00€	99 100,00 €	20	10,00€	3 000'00 €	€00'09	60,00€ 1910,00€	3 -	223 600,00 €	4 472,00 €
VIEUX PLAN	Raccordement au réseau d'assainissement	02	21000,000€	7 500,00 €	3 -	3 -	3 -	28 500,00 €	95	47,50€	3 -	320'00€	3 -	3 -	38 437,50 €	1921,88 €
	Raccordement au réseau d'assainissement	20	58950,00€	7 500,00 €	3 -	3 -	3 -	66 450,00 €	285	142,50 €	3 -	982,50€	. 6	3 -	94575,00 €	4 728,75 €

Le zonage d'assainissement résultant des scénarios retenus est présenté.

II. Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Afin de répondre à ses obligations réglementaires et à ses besoins techniques la commune a missionné le cabinet HYDRETUDES pour élaborer un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Cette étude a pour objectifs de :

- Réaliser un état des lieux et porter un diagnostic sur les secteurs identifiés comme problématique ;
- Etudier la faisabilité de mise en œuvre d'un réseau d'Eaux Pluviales sur des secteurs présentant une gestion encore unitaire ;
- Etablir le zonage des Eaux Pluviales à l'échelle communale

Le zonage de Gestion des eaux pluviales ainsi élaboré est présenté en pièce jointe.

Il présente deux types de zones :

- Les secteurs où le rejet des eaux pluviales est autorisé au réseau de collecte des eaux pluviales. Il s'agit là de la majorité des zones urbanisées de la commune où l'infiltration des eaux pluviales est proscrite du fait de l'existence de risques de glissement de terrain ou de coulée boueuse (Plan Peisey, Les Arches, Vieux Plan, Le Villaret, Peisey, Moulin, Nancroix, Passieu, Pracompuet)
- Les secteurs où l'infiltration doit être privilégiée (La Chenarie, Les Lanchettes, Pont Baudin)

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le projet de révision du zonage d'assainissement collectif et de création du zonage de gestion des eaux pluviales avant mise à l'enquête publique.

9. Modification du règlement du service des eaux et rappel des tarifs des redevances pour «location et entretien du compteur » et de « frais de rôle »

Après en avoir discuté, la délibération du point 9 est reportée au prochain Conseil municipal car il reste plusieurs points à préciser.

10. Délibération rectificative de la délibération 2016/07/129 relative à la promesse de vente avec l'indivision CHEDAL

La délibération 2016/07/129 relative à la promesse de vente avec l'indivision CHEDAL prévoit que cet acte sera rédigé sous la forme d'un acte administratif.

Or le Notaire Maitre BOUVIER à Aime est chargé de sa rédaction.

Il convient donc de modifier ce paragraphe comme suivant : « (...) cet accord sera entériné par acte notarié élaboré par Maître BOUVIER à Aime (...) ».

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la délibération rectificative proposée.

11. Délibération rectificative des délibérations 2018/06/083 et 2018/06/084 relatives respectivement à la promesse d'achat et de vente avec René FAVRE

Les délibérations 2018/06/083 et 2018/06/084 relatives respectivement à la promesse d'achat et de vente avec René FAVRE prévoient que ces actes seront rédigés sous la forme d'actes administratifs.

Or le Notaire Maitre BOUVIER à Aime est chargé de leur rédaction.

Il convient donc de modifier ce paragraphe comme suivant : « (...) cet accord sera entériné par acte notarié élaboré par Maître BOUVIER à Aime (...) ».

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les délibérations rectificatives proposées.

12. Annulation de la délibération 2017/04/064 relative à l'accord de principe du partenariat avec le groupe TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT

Une délibération en date du 18 avril 2017, le Conseil municipal a validé un accord de principe en faveur d'un projet proposé par TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT.

Devant les difficultés liées à ce projet telles que le coût de déplacement du transfo d'Orange ou encore l'absence d'accord avec certains propriétaires du centre commercial, il n'est plus possible d'avancer sur le projet présenté en 2017 par TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT.

La délibération n°2017/04/064 relative à l'accord de principe du partenariat avec le groupe TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT sera donc annulée.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'annulation de la délibération 2017/04/064 relative à l'accord de principe du partenariat avec le groupe TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT.

13. Approbation de la création d'un groupement de commandes en faveur de la réalisation de prestations de transports sanitaires primaires par ambulances entre le bas de pistes et le centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice

Dans le cadre des secours sur le domaine skiable, et notamment :

- transports sanitaires primaires entre le bas des pistes et le pavillon des urgences du Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice (ou éventuellement un autre Centre Hospitalier);
- transports sanitaires secondaires dans la continuité du secours primaire après contact avec le Centre 15.

Il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes entre les communes de Bourg Saint Maurice, Landry, Peisey-Nancroix et Villaroger dans l'objectif de souscrire un marché public commun pour la réalisation des prestations de transports sanitaires par ambulances entre le bas des pistes et le Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice.

Le service de marché public de Bourg-Saint-Maurice est chargé de la consultation des entreprises pour ce marché.

Ce groupement évitera à chaque commune de lancer une consultation individuelle et permettra, compte tenu de l'augmentation des volumes, d'obtenir des conditions plus avantageuses. Cette démarche s'inscrit également dans une logique de simplification administrative pour l'exploitant du domaine skiable.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création d'un groupement de commandes en faveur de la réalisation de prestations de transports sanitaires primaires par ambulances entre le bas de pistes et le centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice.

II/ FINANCES

14. Subventions aux associations

La Commission d'attribution des subventions a étudié les demandes de subventions pour l'année 2019 et les propose au Conseil Municipal comme suit :

Le

	RAPPEL	RAPPEL	RAPPEL	PROPOSITION
ASSOCIATIONS	SUBVENTION EN	SUBVENTION EN	SUBVENTION EN	SUBVENTION EN
ASSOCIATIONS	2016	2017	2018	2019
	En euros	En euros	En euros	En euros
Club des Monts	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €
d'Argent				
Comité des fêtes	5 269, 12 €	0€	3 600 €	3 000 €
Association des	300 €	300 €	300 €	300 €
anciens				
combattants				
Cyclo cœur	0€	0€	500€	500€
Comice Agricole	200€	200€	200€	200€
Association	500 €	500 €	0€	500 €
Passerelle				
Habitants de	0€	0€	0€	500 €
Moulin				

total des subventions proposées s'élève à 12 000 € (le budget voté était de 20 000 € pour 2019).

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les subventions aux associations proposées.

15. Approbation de la vente du Kangoo au garage Renault

Une valeur de reprise de 1600 € TTC est proposée par le garage RENAULT dans le cadre de l'achat d'un nouveau véhicule par la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces conditions financières de reprise de l'ancien Kangoo au garage Renault.

16. Création d'un tarif spécifique relatif à l'hébergement de prestataires au gîte communal pour l'année 2019

Pour faciliter la venue de prestataires sur le territoire, il est proposé de créer un tarif spécifique pour le gîte communal de 15€ par personne et par nuitée.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de tarif supplémentaire au gîte communal.

III/ RESSOURCES HUMAINES

17. Création des postes scolaires pour l'année scolaire 2019 – 2020

Suite à la création des services scolaires pour l'année scolaire 2019 / 2020, il est proposé de créer les postes suivants :

Pour le service de restauration scolaire :

Un poste de restauration scolaire Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 16 heures hebdomadaires en période scolaire Contrat à durée déterminée : du 02/09/2019 au 03/07/2020

Pour le service de panier-repas :

Un poste de panier-repas et entretien des locaux administratifs

Grade: Adjoint technique territorial

Temps de travail : 13 heures hebdomadaires en période scolaire

Contrat à durée déterminée : du 02/09/2019 au 20/12/2019 et du 04/05/2020 au 03/07/2020

Un poste de panier-repas

Grade: Adjoint technique territorial

Temps de travail : 8 heures hebdomadaires (en période scolaire) Contrat à durée déterminée : du 02/09/2019 au 03/07/2020

Pour le service de garderie périscolaire :

Grade: Adjoint d'animation territorial

Temps de travail : 12 heures hebdomadaires (en période scolaire) Contrat à durée déterminée : du 02/09/2019 au 03/07/2020

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création des postes proposés.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

18. Attribution du marché pour le déneigement mécanique des voies et parking publics — Marché n°2019-04

Le déneigement mécanique des voies et parkings publics est régi par un contrat de prestations de services entre la commune et des entreprises extérieures. Ce contrat est arrivé à son terme à l'échéance de l'hiver 2018-2019. Il convenait donc de lancer une consultation pour un nouveau marché d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

- <u>Type de procédure</u> : Appel d'offres ouvert en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP)
- <u>Décomposition du marché</u> : Marché alloti défini comme suit :
 - Lot n°1: Plan Peisey, Les Arches
 - o Lot n°2: Moulin, Nancroix, Pascieu, La Chenarie, Pont Baudin
 - Lot n°3 : Peisey, Le Villaret
 - Lot n°4 : Ruelles étroites Le Villaret, Peisey, Moulin et Nancroix
- <u>Date de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence</u> : 17/05/2019 :
 - o publication sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics
 - o publication dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics du 21/05/2019
 - o publication au Journal Officiel de l'Union Européenne du 21/05/2019
- <u>Date limite de réception des offres</u> : Vendredi 28/06/2019 à 12h
- Commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis : Vendredi 28/06/2019 à 15h

- <u>Critères de jugement des offres</u>: énoncés par l'article 10 du règlement de la consultation, ils étaient les suivants, pour l'ensemble des lots :
- 1/ Valeur technique de l'offre : 60%
- 2/ Prix des prestations : 40%
 - Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché : Vendredi 19/07/2019 à 17h

Le tableau ci-après présente la synthèse de l'analyse des offres.

N° de pli	Entreprise	Note technique	Note Prix	Note totale (/ nb offres)	Classement		
	Lo	ot 1 - Plan Peisey	Les Arches				
3	STR	0,60	0,40	1,00	1		
	Lot 2 - Moulin, N	lancroix, Pascieu	ı, La Chenarie, P	ont Baudin			
1	James COLLIN	0,60	0,40	1,00	1		
		Lot 3 - Peisey, L	e Villaret				
3	STR	0,60	0,40	1,00	1		
Lot 4 - Ruelles étroites Le Villaret, Peisey, Moulin et Nancroix							
2	SARL Snowculture	0,60	0,80	1,40	2		
3	STR	1,20	0,40	1,60	1		

La commission d'Appel d'Offres réunie en date du 19/07/2019 et pouvant valablement délibérer, a décidé de :

- Retenir le classement des offres proposé (Pour : 4, Contre : 0, Abstention : 0)
- D'attribuer les marchés publics aux attributaires proposés (Pour : 4, Contre : 0, Abstention : 0), à savoir :
 - o Lot n°1:STR
 - Lot n°2 : James COLLIN
 - o Lot n°3:STR
 - o Lot n°4: STR

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'attribution des marchés aux attributaires ci-dessus désignés.

19. Demande de participation financière auprès du SDES relative à l'éclairage public

La commune de Peisey-Nancroix s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement et d'extension de son réseau d'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 19 110,00 € HT sur les secteurs suivants : Place Roscanvel, travaux 2019 entre la place et le hameau de Moulin (soit 15 luminaires).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

• Fonds libres : 15 160,00 € HT

SDES: 280 € sur les 10 premiers luminaires, 230 € sur les 40 luminaires suivants, soit 3 950,00 € HT

A l'unanimité, le Conseil municipal valide une demande de subvention du SDES comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus.

20. Approbation de l'avenant à la convention portant sur les modalités de financement du service d'instruction des autorisations du droit des sols par l'APTV

L'APTV propose un avenant à la convention portant sur les modalités de financement du service d'instruction des autorisations du droit des sols par l'APTV.

Si les tarifs restent identiques, une participation annuelle de 1,30 € par habitant sera appliquée aux Communes qui bénéficient du service, soit 870 € d'augmentation pour la Commune en 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cet avenant pour permettre sa signature par le Maire.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil municipal
 Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 09 septembre 2019.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.